PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU 04 AVRIL 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le **quatre avril** à **vingt** heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués se sont réunis en séance ordinaire publique à la Mairie sous la présidence de Monsieur Bertrand DUFERME, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. DUFERME – Mme DRAUX – Mme BLAMPAIN – M. LOCQUENEUX – Mme DOUCHET – Mme GODART – Mme BOULANGER (arrivée à 20H25) – Mme PRUVOT – M. DEREX – M. WAROQUET – M. GODART G – Mme DELATTRE – Mme BODIOT

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :
M. DUMON ayant donné pouvoir à Mme BLAMPAIN

Conformément à la législation en vigueur, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal ; Monsieur Jean-Noël LOCQUENEUX a été désigné pour remplir ces fonctions.

Le procès-verbal de la séance du 07 mars 2025 est approuvé à l'unanimité.

****

DECISIONS ET ACTES DU MAIRE

Dél. N°2-2025-01

Conformément à la réglementation en vigueur, Monsieur le Maire donne lecture des principales décisions qu'il a prises conformément aux délégations attribuées par le Conseil Municipal en vertu de l'article L 2122-22 du C.G.C.T et notamment les commandes qu'il a passées à la suite de procédures réglementaires adaptées suivant la liste détaillée ci-après :

- **ENTRETIEN DES ESPACES VERTS 2025**

  EURL WIART JULES (02170 BARZY EN THIERACHE) pour un montant de **18 120,00 € T.T.C.**

- **FORMATION INITIALE SST**

  SOLURISK (02120 GUISE) pour un montant de **1 188,00 € T.T.C.**

- **ELECTRODES ET BATTERIES POUR LES DÉFIBRILLATEURS**

  DEFIBTECH (92150 SURESNES) pour un montant de **1 971,60 € T.T.C.**

- **ANIMATION JEUX TRADITIONNELS – JEUX EN BOIS POUR LE 14/07/2025**

  (02000 LAON) pour un montant de **800,00 € T.T.C.**

MAIRIE D'ETREUX 02

- **ACHAT DE 50 CHAISES**

  ADEQUAT (26003 VALENCE) pour un montant de **1 905,60 € T.T.C.**

- **ACHAT DE DEUX TABLES DE PIQUE NIQUE POUR L ECOLE**

  COMAT & VALCO (34536 BEZIERS) pour un montant de **1 680,00 € T.T.C.**

NOM ET PRÉNOM	POUR	CONTRE	ABSTENSION
DUFERME Bertrand	X		
DRAUX Sylvie	X		
LOCQUENEUX Jean-Noël	X		
BLAMPAIN Christelle	X		
DUMON Patrick	X		
DEREX Jean-Claude	X		
BODIOT Carole	X		
WAROQUET Patrick	X		
DOUCHET Marilyne	X		
GODART Marilyne	X		
BOULANGER Amélie	Arrivée à 20H25		
PRUVOT Léa	X		
DELATTRE Maryline	X		
GODART Gilles	X		

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024

Dél. N°2-2025-02

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de Madame Sylvie DRAUX, 1ère adjointe (Monsieur le Maire ayant quitté la salle), délibérant sur le compte administratif 2024 dressé par Monsieur Bertrand DUFERME, Maire,
après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice considéré et les décisions modificatives qui s'y rattachent ;
après avoir examiné l'ensemble des chapitres de la section de fonctionnement et d'investissement,
lui donne acte de la présentation faite du compte administratif (dont un exemplaire a été transmis à chaque membre de l'assemblée avec sa convocation) et l'approuve à l'unanimité des membres présents.

Les résultats étant arrêtés tels que résumés ci-dessous :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2023	Part affectée à l'investissement exercice 2024	Solde d'exécution 2024	Résultat de clôture de 2024
Investissement	224 348,88 €	____	248 119,93 €	472 468,81 €
Fonctionnement	402 251,68 €	200 000,00 €	234 082,46 €	436 334,14 €
TOTAL	**626 600,56 €**	**200 000,00 €**	482 202 39 €	**908 802,95 €**

Étant précisé que le montant des restes à réaliser de l'année 2024 a été arrêté comme suit :

Section investissement :

- dépenses : **99 621,69 €uros**

Ces sommes étant à déduire des résultats arrêtés ci-avant.

Le détail des restes à réaliser figurant en annexe dans les documents budgétaires remis aux élus.

NOM ET PRÉNOM	POUR	CONTRE	ABSTENSION
DRAUX Sylvie	X		
LOCQUENEUX Jean-Noël	X		
BLAMPAIN Christelle	X		
DUMON Patrick	X		
DEREX Jean-Claude	X		
BODIOT Carole	X		
WAROQUET Patrick	X		
DOUCHET Marilyne	X		
GODART Marilyne	X		
BOULANGER Amélie	Arrivée à 20H25		
PRUVOT Léa	X		
DELATTRE Maryline	X		
GODART Gilles	X		

2025/024

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2024 DRESSE PAR LE RECEVEUR MUNICIPAL

Dél. N°2-2025-03

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2024 et les virements de crédits qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2024 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrites de passer dans ses écritures.

1/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2/ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion de la commune relatif à l'exercice 2024 dressé par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Les résultats de clôture d'ensemble étant identiques au compte administratif et au compte de gestion 2024.

NOM ET PRÉNOM	POUR	CONTRE	ABSTENSION
DUFERME Bertrand	X		
DRAUX Sylvie	X		
LOCQUENEUX Jean-Noël	X		
BLAMPAIN Christelle	X		
DUMON Patrick	X		
DEREX Jean-Claude	X		
BODIOT Carole	X		
WAROQUET Patrick	X		
DOUCHET Marilyne	X		
GODART Marilyne	X		
BOULANGER Amélie	Arrivée à 20H25		
PRUVOT Léa	X		
DELATTRE Maryline	X		
GODART Gilles	X		

2025/025

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2024

Dél. N°2-2025-04

Le Conseil Municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M 57,

Compte tenu des résultats du compte administratif et de gestion 2024 de la commune qui présentent un excédent de fonctionnement global d'un montant de **436 334,14 €uros,**

Vu l'état des dépenses engagées non mandatées après service fait au 31 décembre 2024 et des recettes certaines restant à recevoir à la même date,

Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2025,

Décide, sur proposition de Monsieur le Maire, à l'unanimité, d'affecter au budget le résultat précédemment indiqué, comme suit :

- Affectation au financement de la section d'investissement (compte 1068) pour **200 000,00 €uros**,
- Affectation à l'excédent reporté en section de fonctionnement (report à nouveau créditeur) **236 334,14 €uros**.

NOM ET PRÉNOM	POUR	CONTRE	ABSTENSION
DUFERME Bertrand	X		
DRAUX Sylvie	X		
LOCQUENEUX Jean-Noël	X		
BLAMPAIN Christelle	X		
DUMON Patrick	X		
DEREX Jean-Claude	X		
BODIOT Carole	X		
WAROQUET Patrick	X		
DOUCHET Marilyne	X		
GODART Marilyne	X		
BOULANGER Amélie	Arrivée à 20H25		
PRUVOT Léa	X		
DELATTRE Maryline	X		
GODART Gilles	X		

2025/026

VOTE DES TAUX DES IMPÔTS DIRECTS LOCAUX 2025

Dél. N°2-2025-05

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Pour rappel, le taux de la taxe d'habitation qui ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans est à nouveau voté depuis 2023.

Les membres du Conseil Municipal,

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décident de fixer les taux communaux pour l'année 2025 comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties* : 40,24 %
  * dont 31,72 % équivalent au transfert de la part départementale aux communes en 2021 (Article 16 de la loi n°2019-1479 du 28 décembre 2019)
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 18,19 %
- Taxe d'habitation : 15,46 %
- Cotisation foncière des entreprises : 16,36 %

NOM ET PRÉNOM	POUR	CONTRE	ABSTENSION
DUFERME Bertrand	X		
DRAUX Sylvie	X		
LOCQUENEUX Jean-Noël	X		
BLAMPAIN Christelle	X		
DUMON Patrick	X		
DEREX Jean-Claude	X		
BODIOT Carole	X		
WAROQUET Patrick	X		
DOUCHET Marilyne	X		
GODART Marilyne	X		
BOULANGER Amélie	Arrivée à 20H25		
PRUVOT Léa	X		
DELATTRE Maryline	X		
GODART Gilles	X		

2025/027

BUDGET PRIMITIF 2025
Dél. N°2-2025-06

Monsieur le Maire fait connaître à l'assemblée qu'il va procéder à l'examen et au vote du budget primitif 2025.

A cet effet, chaque membre du Conseil Municipal a reçu avec sa convocation un exemplaire du projet de budget préalablement soumis à la commission des finances qui s'est réunie le 02 avril 2025.

Après avoir examiné et commenté les différents chapitres et articles ainsi que le financement des opérations d'investissement à effectuer, après avoir pris en compte les restes à réaliser de l'année 2024 et les excédents résultant du compte administratif 2024 ainsi que l'affectation des résultats,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2025 dans l'ordre de sa présentation et qui s'équilibre en dépenses et en recettes (avec prise en compte des restes à réaliser 2024) comme suit :

- section fonctionnement **2 100 381,58 €**
- section investissement (avec reprise des résultats) **822 315,31 €**

TOTAL **2 922 696,89 €**

NOM ET PRÉNOM	POUR	CONTRE	ABSTENSION
DUFERME Bertrand	X		
DRAUX Sylvie	X		
LOCQUENEUX Jean-Noël	X		
BLAMPAIN Christelle	X		
DUMON Patrick	X		
DEREX Jean-Claude	X		
BODIOT Carole	X		
WAROQUET Patrick	X		
DOUCHET Marilyne	X		
GODART Marilyne	X		
BOULANGER Amélie	X		
PRUVOT Léa	X		
DELATTRE Maryline	X		
GODART Gilles	X		

2025/028

LISTE SOMMAIRE DES PRINCIPALES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT 2025

(y compris restes à réaliser 2024)

Dél. N°2-2025-07

Les membres du Conseil Municipal après avoir délibéré entérinent la programmation des opérations de travaux inscrites au BP 2025 suivant détails ci-dessous :

Subventions d'équipements – autres organismes publics :

- USEDA remplacement de deux candélabres accidentés rue de l'Éclaireur de Nice 4 473,02 € **RAR 2024**
- USEDA rénovation LED place de la Mairie et rue du Bourbonnais 20 801,62 € **RAR 2024**
- USEDA rénovation LED route de Wassigny et rue de l'Éclaireur de Nice 14 978,26 € **RAR 2024**
- USEDA remplacement d'un mât accidenté rue de l'Éclaireur de Nice 2 386,74 € **RAR 2024**
- USEDA enfouissement rue des Cressonnières partie n°1 129 108,30 €
- USEDA enfouissement rue des Sources partie n°2 94 202,50 €

Subvention constructeur

- Acompte construction rue des Berceaux 3 600,00 € **RAR 2024**
- Solde construction rue des Berceaux 3 600,00 €

Concession et droits similaires

- Licence antivirus 2 057,43 €

Travaux bâtiments

- TELLIER toiture salle informatique école 292,70 € **RAR 2024**
- MORIN Fourniture et pose d'une ventilation au cabinet médical 2 482,80 € **RAR 2024**
- TELLIER toiture PMU 15 418,09 € **RAR 2024**

Réseaux de voirie

- NOREADE raccordement branchement eau potable résidence l'Argentaine 4 031,30 € **RAR 2024**

Réseaux d'assainissement

- NOREADE raccordement réseaux d'assainissement résidence l'Argentaine 6 001,23 € **RAR 2024**

Travaux divers voirie

- DHTECH installation pour caméras au rond-point 1 969,20 € **RAR 2024**
- GOREZ création aire de retournement Âges & Vie 19 328,28 € **RAR 2024**
- GOREZ trottoirs rue de l'Industrie 12 454,80 €
- Réfection rue des Cressonnières partie n°1 270 000,00 €
- ADICA 5 640,00 €
- Bureau d'études 19 000,00 €

Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile

- Remplacement d'extincteurs 790,31 € **RAR 2024**

Matériel voirie

- Nettoyeur haute pression 976,00 €
- Rampes 190,00 €
- Brosse pour désherbeur 254,00 €

Matériel de bureau / informatique et mobilier

- Logiciel Family Clic 1 701,88 € **RAR 2024**
- A3SYS mise en service Firewall mairie 2 678,56 €
- Berger Levrault We Magnus 3 561,50 €

Autres immobilisations corporelles

- MANUTAN achat pièces structure école suite contrôle APAVE 1 366,26 € **RAR 2024**

NOM ET PRÉNOM	POUR	CONTRE	ABSTENSION
DUFERME Bertrand	X		
DRAUX Sylvie	X		
LOCQUENEUX Jean-Noël	X		
BLAMPAIN Christelle	X		
DUMON Patrick	X		
DEREX Jean-Claude	X		
BODIOT Carole	X		
WAROQUET Patrick	X		
DOUCHET Marilyne	X		
GODART Marilyne	X		
BOULANGER Amélie	X		
PRUVOT Léa	X		
DELATTRE Maryline	X		
GODART Gilles	X		

2025/030

PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE DE BOUÉ A L'ENTRETIEN DU STADE INTERCOMMUNAL « JEAN BERGEZ » D'ETREUX – ANNÉE 2024

Dél. N°2-2025-08

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'une commission paritaire composée d'élus des communes d'Etreux et de Boué a pris la décision de confier la tonte des terrains de football du stade intercommunal « Jean Bergez » situé à Etreux à l'Equipe Verte de la Communauté de Communes de la Thiérache Sambre et Oise dont la commune d'Etreux est adhérente, et ce afin d'en minimiser les coûts d'entretien.

Il rappelle également que l'APAVE a contrôlé, afin de respecter les obligations des propriétaires d'installations sportives, les vestiaires (vérification réglementaire des installations électriques) et effectué les tests de charges sur les deux buts.

La participation financière des communes d'Etreux et de Boué se fait au prorata du nombre d'habitants de chaque commune (1420 habitants pour Etreux et 1369 pour Boué – Population INSEE 2020).

Le coût total des tontes (plus l'élagage de la haie de thuyas) selon le récapitulatif fourni par les services de la Communauté de Communes de la Thiérache Sambre et Oise ainsi que les titres de recettes émis par la Trésorerie d'Hirson, s'élève pour l'année 2024 à **1 860 €uros**.

Auquel il convient d'ajouter la facture concernant la vérification des buts du Stade « Jean Bergez », ainsi que les buts de la salle des sports « Joël NOISETTE » mise à disposition de la NESBE durant l'hiver, facture qui s'élève à **140,00 €uros**

Monsieur le Maire propose de demander la somme de **981,70 €uros** à la commune de Boué, le reliquat soit **1 018,30 €uros** restant à la charge de la commune d'Etreux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- donne son accord pour demander la somme de **981,70 €uros** à la commune de Boué pour la tonte des terrains de football du stade intercommunal « Jean Bergez » ainsi que les contrôles effectués par l'APAVE.
- précise que le reliquat de **1 018,30 €uros** sera pris en charge par le budget communal.

NOM ET PRÉNOM	POUR	CONTRE	ABSTENSION
DUFERME Bertrand	X		
DRAUX Sylvie	X		
LOCQUENEUX Jean-Noël	X		
BLAMPAIN Christelle	X		
DUMON Patrick	X		
DEREX Jean-Claude	X		
BODIOT Carole	X		
WAROQUET Patrick	X		
DOUCHET Marilyne	X		
GODART Marilyne	X		
BOULANGER Amélie	X		
PRUVOT Léa	X		
DELATTRE Maryline	X		
GODART Gilles	X		

ANNULATION RESERVATION DE LA SALLE DES FETES : REMBOURSEMENT D'ARRHES

Dél. N°2-2025-09

Monsieur le Maire fait part d'une demande de remboursement d'arrhes versées pour la location de la salle des fêtes le 20 septembre 2025 en raison d'annulation pour cas de force majeure (raisons familiales).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide le remboursement d'arrhes versées comme suit :

Monsieur MABILOTTE Quentin et Madame THUILLIER Sophie : 92,50 €uros.

NOM ET PRÉNOM	POUR	CONTRE	ABSTENSION
DUFERME Bertrand	X		
DRAUX Sylvie	X		
LOCQUENEUX Jean-Noël	X		
BLAMPAIN Christelle	X		
DUMON Patrick	X		
DEREX Jean-Claude	X		
BODIOT Carole	X		
WAROQUET Patrick	X		
DOUCHET Marilyne	X		
GODART Marilyne	X		
BOULANGER Amélie	X		
PRUVOT Léa	X		
DELATTRE Maryline	X		
GODART Gilles	X		

2025/032

VENTE D'UNE MOBYLETTE MOTOBECANE APPARTENANT A LA COMMUNE

Dél. N°2-2025-10

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune est propriétaire d'une mobylette Motobécane.

Ce véhicule est à ce jour inutilisé et présente de nombreuses réparations.

Vu son absence d'utilité par le service technique,

Vu les nombreuses réparations à prévoir,

Vu la proposition de rachat par Monsieur LESNES Ludovic,

Monsieur le Maire propose de vendre cette mobylette à Monsieur LESNES et demande aux membres du Conseil Municipal de fixer le montant de la vente.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Acceptent de vendre cette mobylette MOTOBECANE à Monsieur LESNES Ludovic pour un montant de 30 €.

NOM ET PRÉNOM	POUR	CONTRE	ABSTENSION
DUFERME Bertrand	X		
DRAUX Sylvie	X		
LOCQUENEUX Jean-Noël	X		
BLAMPAIN Christelle	X		
DUMON Patrick	X		
DEREX Jean-Claude	X		
BODIOT Carole	X		
WAROQUET Patrick	X		
DOUCHET Marilyne	X		
GODART Marilyne	X		
BOULANGER Amélie	X		
PRUVOT Léa	X		
DELATTRE Maryline	X		
GODART Gilles	X		

SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES

Dél. N°2-2025-11

Les membres du Conseil Municipal,

Considérant les différentes demandes qui lui sont soumises,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, décident l'attribution d'une subvention exceptionnelle de :

- 200 € à l'association sportive du Collège Simone Veil pour la participation de deux élèves domiciliés à Etreux aux Championnats de France de Tir à l'Arc
- 150 € à l'Amicale des Porte-drapeaux

NOM ET PRÉNOM	POUR	CONTRE	ABSTENSION
DUFERME Bertrand	X		
DRAUX Sylvie	X		
LOCQUENEUX Jean-Noël	X		
BLAMPAIN Christelle	X		
DUMON Patrick	X		
DEREX Jean-Claude	X		
BODIOT Carole	X		
WAROQUET Patrick	X		
DOUCHET Marilyne	X		
GODART Marilyne	X		
BOULANGER Amélie	X		
PRUVOT Léa	X		
DELATTRE Maryline	X		
GODART Gilles	X		

COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Dél. N°2-2025-12

Monsieur Jean-Noël LOCQUENEUX, responsable de la commission des travaux, informe les membres du Conseil Municipal des travaux réalisés et en cours depuis la dernière réunion :

- la Voirie Départementale a procédé à des réparations en enrobé à froid sur la RD 946

- concernant les défauts constatés à la sortie des plateaux surélevés, il est actuellement en attente du compte rendu de NOREADE suite au passage de caméra dans les tuyaux afin de voir si l'affaissement de la chaussée serait dû à l'écrasement des tuyaux.

- l'entreprise TELLIER interviendra courant mai 2025 pour les travaux de démoussage de la toiture du PMU

- un devis a été demandé pour une division parcellaire de la parcelle AE 282, située rue de l'Argentaine, en vue de sa mise en vente. Il précise que ce terrain est désormais viabilisé

- en ce qui concerne le dysfonctionnement des feux tricolores au Gard, l'entreprise OMEXOM est en attente de la réception des pièces nécessaires à la réparation.

- la rénovation de l'éclairage public par passage en LED est actuellement en cours.

- Au sujet de l'axe vert, il conviendrait de prolonger son tracé jusqu'à la départementale RD946, afin d'éviter le passage des engins agricoles par la rue de la Briquetterie.

Madame Christelle BLAMPAIN, responsable de la commission des affaires scolaires, informe les membres du Conseil Municipal que les agents de la cantine ont signalé qu'il y a beaucoup de gaspillage, les enfants ne goûtant pas lorsqu'ils ne connaissent pas ce qui est servi.

De ce fait, elle a pris contact avec le traiteur LALAUT afin qu'il intervienne en proposant une activité pour inciter les enfants à goûter ce qui leur est proposé.

Cette intervention aura lieu le 22 avril 2025.

Elle porte à la connaissance des membres du Conseil Municipal que les Amis des Écoles organiseront une chasse aux œufs pour les enfants de l'école le 22 avril 2025. Un mail mentionnant les horaires sera envoyé.

Le parcours du cœur aura lieu à l'école le 25 avril 2025. Différentes activités seront proposées aux enfants à cette occasion.

Le samedi 26 avril 2025, de 9h à 12h, la commune, en partenariat avec Les Francas, organise plusieurs ateliers dans le cadre de cette même opération.

Madame Amélie Boulanger, conseillère municipale, demande quelles sont les actions prévues en matière de communication.

Madame Christelle BLAMPAIN, lui répond qu'une affiche, conçue par Léa & Pierre sera diffusée auprès des enfants de l'école, publiée sur la page Facebook de la commune et distribuée aux commerçants. Toutes les informations relatives à l'événement y figureront.

Madame Sylvie DRAUX, responsable de la commission embellissement-illuminations-environnement, informe les membres du Conseil Municipal qu'elle a sollicité deux devis auprès de deux prestataires différents pour le fleurissement de la commune. Une réunion de la commission s'est tenue le 02 avril 2025. À l'issue de celle-ci, il a été décidé de faire appel aux deux prestataires pour la réalisation du fleurissement.

Elle porte à la connaissance des membres du Conseil Municipal qu'elle a été interpellée par les agents de la cantine, ceux-ci ayant signalé que le four actuellement en service n'est plus adapté, notamment en raison de sa capacité insuffisante. Elle a contacté le traiteur LALAUT afin de lui faire part de cette problématique et de connaître le nom du fournisseur avec lequel il travaille.

Ce dernier lui a proposé une solution temporaire : la mise à disposition d'un four en location, pour un montant mensuel de 80 €.

Cette solution permettra d'assurer la continuité du service en attendant de pouvoir solliciter et comparer des devis pour l'achat d'un nouveau four.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Dél. N°2-2025-13

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'en 2023, la commune avait candidaté, aux côtés des communes de Oisy, Mennevret et Wassigny à un projet commun dans le cadre du dispositif « Villages d'avenir ».

Ce projet portait principalement sur le développement du parcours Stevenson.

À l'époque, la candidature n'avait pas été retenue.

Il informe avoir été convié récemment à une réunion annonçant la création d'une vague complémentaire du dispositif.

Il a donc décidé de déposer à nouveau la candidature pour ce même projet et reste à ce jour dans l'attente de la décision.

Il informe les membres du Conseil Municipal du déménagement prochain du magasin Haudas situé actuellement au Gard, dans le local de l'ancien coiffeur, rue de l'Éclaireur de Nice.

Il porte à la connaissance des membres du Conseil Municipal, que la société Transports VAN ASSEL est actuellement en négociation pour le rachat d'une partie des locaux de l'entreprise BARELEC.

Enfin, il exprime le souhait de créer un groupe d'échanges au sein du Conseil Municipal, afin d'y diffuser toutes les informations utiles et nécessaires, et ainsi favoriser une meilleure communication entre les élus.

Monsieur Gilles GODART, conseiller municipal, signale qu'une coupure d'électricité a eu lieu lors de la réservation de la salle polyvalente. Il souhaite connaître la raison de cette coupure.

Monsieur Jean-Noël LOCQUENEUX, adjoint chargé des travaux, lui répond qu'une recherche est en cours afin d'identifier l'origine du problème.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21 heures 20 et ont signé au registre le Maire et le secrétaire de séance désigné.

Pour copie conforme,
Etreux, le 08 avril 2025

Le Maire,
Bertrand DUFERME

Le secrétaire de séance,
Jean-Noël LOCQUENEUX